Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de Question n° 205 la Restauration / Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF: DRH2014008

Signataire: BC

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

RAPPORTEUR: Danielle MARINO

OBJET : Personnel communal : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2014

EXPOSE:

Aux termes de l'article 3, de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La collectivité se trouve confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier pour assurer la continuité de certains services pendant l'été. Ce recours permet aux agents communaux de pouvoir prendre leurs congés d'été pendant la période estivale, tout en garantissant aux usagers la même qualité de service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer :

- 19 emplois pour le mois de juillet
- 22 emplois pour le mois d'août
- 5 emplois pour le mois de septembre

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité
VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composan	t:
Le Conseil Municipal:4	9

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

Présents :..... 45

DU 26 JUIN 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 Juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Juin 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Mériem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, HAMDANE Bouchra, ALVES Présilya, MM MENIA Fayçal, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Eric PLEE

Représenté par :

Mériem DERKAOUI

Josiane MILLA

Représentée par :

Thérèse MBONDO

Rachid ZAIRI

Représenté par :

Claire VIGEANT

Hakim RACHEDI

Représenté par :

Omar AIT BOUALI

M. Marc RUER parti avant le vote de la question n°185

Secrétaire de séance : Mme Leïla TLILI

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

Nº 205

Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration / Direction des Ressources Humaines

Ressources Humaines

REF: DRH2014008

Signataire: BC

OBJET : Personnel communal : création de postes de saisonniers pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2014

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, modifiée portants droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu le décret n° 88.145 du 15 février 1998 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique,

Vu l'avis du conseil d'état du 28 juillet 1995 n° 16805 concernant la rémunération des auxiliaires et des saisonniers,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE:

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face aux besoins saisonniers pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014, selon la répartition suivante :

- <u>mois de juillet</u> : 3 auxiliaires de soins, 11 adjoints techniques, 2 agents sociaux, 3 éducateurs APS.
- mois d'août: 4 adjoints administratifs, 2 agents sociaux, 3 auxiliaires de soins, 5 éducateurs APS, 7 adjoints techniques, 1 infirmier.

- mois de septembre : 2 agents sociaux, 2 auxiliaires de soins, 1 infirmier

DIT que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera en référence au cadre d'emplois sur lequel les agents seront recrutés.

AUTORISE en conséquence, Monsieur le Maire a prendre les arrêtés de recrutement nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours. 64131.020 (602.0126 - 64131.020)

L'Adjoint Délégué

Mme Leïla TLILI

Zème Adjointe au Maire

Reçu en Préfecture le : 27/06/2014

Publié le : 27/06/2014

Certifié exécutoire le : 27/06/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Leïla TLILI 7^{ème} Adjointe au Maire